

OUI à la Liberté de voyager !

17 mai 2009
Loi sur les documents
d'identité

www.liberte-de-voyager.ch



Comité interpartis
Oui à la liberté de voyager !
Amthausgasse 28
3011 Berne
info@liberte-de-voyager.ch

Oui à la révision de la loi sur les documents d'identité – Oui à la liberté de voyager

Le 17 mai 2009, le peuple suisse se prononcera sur l'introduction définitive du passeport biométrique. Les passeports biométriques se sont établis comme la norme de l'avenir, prescrite par les autorités internationales de l'aviation civile. En votant «Non», la Suisse s'opposerait à une évolution majeure au niveau international en matière de voyage et de sécurité.

Les arguments suivants plaident en faveur d'un «Oui» le 17 mai :

Préserver la liberté de voyager des Suisses

L'introduction du passeport biométrique garantit la liberté de voyager des Suisses. Le passeport biométrique nous permet de nous rendre sans visa aux Etats-Unis et de transiter par ce pays. Les titulaires d'un passeport électronique peuvent d'ores et déjà profiter de contrôles rapides et automatisés aux frontières. A moyen terme, de plus en plus d'Etats permettront aux personnes munies d'un passeport électronique de profiter de ces facilités.

Ne pas compromettre la Suisse en tant que destination touristique et place économique

Le tourisme suisse dépend de la libre circulation des voyageurs en provenance de pays membres et non-membres de l'UE. En votant non le 17 mai prochain, nous imposerions à nos hôtes chinois, indiens, russes et à de nombreuses autres nationalités voyageant en Europe, une procédure de demande de visa distincte pour la Suisse s'ils souhaitent entrer sur le territoire. La Confédération risque alors de ne plus apparaître sur leur itinéraire. Un non nuirait en outre à l'image de marque de la Suisse.

Développer les accords de Schengen/Dublin

L'introduction d'un passeport muni de données enregistrées électroniquement constitue un développement des accords de Schengen. Tous les Etats appliquant Schengen sont contraints d'établir ce type de passeports biométriques depuis 2006. La Suisse jouit d'un délai fixé au 1er mars 2010. En cas de non, l'introduction des passeports pourrait ne pas être opérée en temps voulu. Nous risquons ainsi d'être exclus des accords de Schengen/Dublin.

Vous trouverez d'autres informations sur le site :
www.liberte-de-voyager.ch